

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2013

La séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence de M. ALIBERT, Maire de Châteauneuf de Vernoux.

Présents : Mr ALIBERT Christian, Mr ALLAFRANCHINO Pierre, Mr BOIS Bernard, Mr DORNE François, Mr GUEZE Daniel, Mme LAUTROU Lucile, Mme MACHISSOT Ginette, Mme MALOSSE Brigitte, Mme ROSTAIND Françoise, Mr VACHER Régis

Absente : Melle CHASTAGNARET Stéphanie

Secrétaire de séance : Mme LAUTROU Lucile

Compte rendu du conseil municipal du 12 septembre 2013 adopté à l'unanimité

Présence de Mr ARNAUD à la séance du conseil municipal.

DENEIGEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la compétence voirie a été transférée à la Communauté de Communes mais que le déneigement reste à la charge de la commune.

Monsieur le Maire fait part de la convention prise avec Mr BOIS Anthony concernant le déneigement de la voirie communale qu'il convient de renouveler. Il propose le renouvellement de cette convention au tarif de 45 € HT de l'heure au lieu de 44 € HT pour l'année 2012.

Accord à l'unanimité des membres du conseil municipal.

CHEMIN DE SAINT FELIX

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la SCI Prieuré de Saint Félix Mr CHASTAGNARET sollicite l'acquisition de la partie restante du chemin de Saint Félix.

Ce chemin n'a plus d'utilité publique, une partie ayant été cédée au profit de Mme MOUNIER dans le cadre d'un échange pour la régularisation de la voie communale n°6.

Le chemin n'est plus utilisé depuis des décennies et ne sert pas de chemin de randonnée. Il sera réservé dans l'acte un droit de passage pour accéder à l'ancien cimetière communal.

Monsieur le Maire propose d'aliéner et de vendre ce chemin au profit de la SCI Prieuré de Saint Félix au prix de 1,5 € le m² pour une surface de 452 m² soit la somme de 678 €.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- Autorise l'aliénation de cette partie de chemin et la vente à la SCI le Prieuré de Saint Félix au prix de 1,50 € le m² soit la somme de 678 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à ce transfert de propriété.

ACHAT PARCELLE 229

Monsieur le Maire explique qu'afin d'effectuer l'élargissement du carrefour de la route du Pialou, il a été nécessaire avec l'accord du propriétaire d'empiéter sur la parcelle B229.

Afin de régulariser cette situation, il est nécessaire d'avoir la maîtrise foncière de cette parcelle.

Suite à l'accord verbal entre la commune et Monsieur CANU (propriétaire), il est proposé au conseil l'acquisition de cette parcelle d'une superficie de 115 m² au prix de 1,50 € le m² (prix identique à l'acquisition du terrain Mounier dans le cadre des mêmes travaux) soit la somme de 172,50 €.

Monsieur le Maire est autorisé à :

- Confier l'établissement de l'acte d'achat à Maître BARNAVON, notaire à Vernoux en Vivarais
- Signer les actes nécessaires

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2013

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que la cérémonie du 11 novembre 2013 se déroulera à 10h30 au cimetière de Châteauneuf de Vernoux.

MODIFICATION REGLEMENT SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que les salles après location sont de plus en plus en mauvais état.

Actuellement un chèque de caution de 200 € est demandé en cas de casse.

Monsieur le Maire propose qu'il soit rajouté un chèque de caution de 100 € pour le ménage (ce qui correspond à 3h de ménage effectuée par une entreprise de nettoyage.

Un état des lieux sera également avant et après la location de la salle.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

COMPTE RENDU REUNION COMMUNAUTE DE COMMUNES

Projection d'un diaporama sur le SIAGE (Schéma Intercommunal de Gestion et d'Aménagement de l'Espace).

QUESTIONS DIVERSES

☞ Succès de L'opération brioches avec 50 brioches vendues soit 250 € au profit de l'ADAPEI. Remerciement pour le dévouement et l'action bénévole de Mmes DEYRES Jeanine, ROCHE Edith et Mr ALLAFRANCHINO Pierre.

☞ Lecture du courrier de la Préfecture concernant la composition de la commission administrative chargée de la révision des listes électorales pour l'année 2013/2014.

Délégué du Tribunal de Grande Instance : Mr ALLAFRANCHINO Pierre

Délégué de l'Administration : Mr BARRAL Daniel

☞ Lecture du courrier TEPOS concernant l'éclairage public.

Pour la commune de Châteauneuf, la totalité de l'éclairage public est aux normes.

☞ Lecture des remerciements de la famille CHAUCHE pour le décès de Mr CHAUCHE Marcel

☞ Distribution d'un document concernant les nouvelles règles des élections municipales 2014

☞ François DORNE était présent au Congrès des Maires aux Vans

↳ François DORNE fait le compte rendu de la réunion de bureau du CIAS
Présentation de Mathilde MICHEL remplaçante de Colin CHARVET pour la jeunesse
Le RAM fonctionne bien
Concernant les finitions de la crèche, le CIAS va faire évaluer le coût des reprises
Réunion sur les rythmes scolaires le 8 octobre où les communes n'ont pas été conviées.

↳ Le permis de construire de Mr VACHER Gérard a été accordé
Beaucoup de demande de certificat d'urbanisme pour l'année 2013

La séance est levée à 22H15

Le prochain conseil municipal aura lieu le **MARDI 12 NOVEMBRE 2013** à 20h30 à la Mairie de CHATEAUNEUF DE VERNOUX.